

DEPARTEMENT DE SAONE-&-LOIRE COMMUNAUTE URBAINE CREUSOT MONTCEAU	EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
	RAPPORT N° IV-2 24SGADL0052

**SEANCE DU
11 AVRIL 2024**

Nombre de conseillers en exercice : 71
Nombre de conseillers présents : 55
Date de convocation : 5 avril 2024
Date d'affichage : 15 avril 2024

OBJET : Montceau-les-Mines - Torcy - Acquisition des bâtiments à usage de bureaux objets de crédits baux immobiliers avec Fortis Lease

Nombre de Conseillers ayant pris part au vote : 69
Nombre de Conseillers ayant voté pour : 69
Nombre de Conseillers ayant voté contre : 0
Nombre de Conseillers s'étant abstenus : 0
Nombre de Conseillers :
<ul style="list-style-type: none"> • ayant donné pouvoir : 14 • n'ayant pas donné pouvoir : 2

L'AN DEUX MILLE VINGT-QUATRE, le 11 avril à dix-huit heures trente le Conseil communautaire, régulièrement convoqué, s'est réuni en séance, Embarcadère (Salle Bourdelle) - 71300 MONTCEAU LES MINES, sous la présidence de **M. David MARTI, président**

ETAIENT PRESENTS :

M. Yohann CASSIER - M. Jean-Marc FRIZOT - M. Cyril GOMET - M. Jean-François JAUNET - M. Jean-Claude LAGRANGE - Mme Frédérique LEMOINE - Mme Monique LODDO - Mme Isabelle LOUIS - M. Daniel MEUNIER - M. Philippe PIGEAU - Mme Montserrat REYES - M. Guy SOUVIGNY

VICE-PRESIDENTS

M. Alain BALLOT - M. Denis BEAUDOT - Mme Jocelyne BLONDEAU - M. Roger BURTIN - M. Michel CHARDEAU - M. Michel CHAVOT - M. Gilbert COULON - M. Daniel DAUMAS - M. Armando DE ABREU - M. Christophe DUMONT - M. Bernard DURAND - M. Lionel DUPARAY - Mme Pascale FALLOURD - M. Bernard FREDON - M. Sébastien GANE - Mme Séverine GIRARD-LELEU - M. Jean GIRARDON - M. Christian GRAND - M. Gérard GRONFIER - Mme Marie-Claude JARROT - M. Charles LANDRE - M. Didier LAUBERAT - Mme Chantal LEBEAU - M. Jean-Paul LUARD - M. Marc MAILLIOT - M. Frédéric MARASCIA - Mme Paulette MATRAY - Mme Alexandra MEUNIER - Mme Stéphanie MICHELOT-LUQUET - M. Guy MIKOLAJSKI - M. Felix MORENO - Mme Viviane PERRIN - Mme Jeanne-Danièle PICARD - M. Jean PISSELOUP - Mme Christelle ROUX-AMRANE - M. Enio SALCE - Mme Barbara SARANDAO - Mme Gilda SARANDAO - Mme Aurélie SIVIGNON - M. Laurent SELVEZ - M. Michel TRAMOY - M. Noël VALETTE

CONSEILLERS

ETAIENT ABSENTS & EXCUSES :

Mme Salima BELHADJ-TAHAR
Mme Christiane MATHOS
M. ATTEYE (pouvoir à M. Guy MIKOLAJSKI)
M. BAUDIN (pouvoir à M. Daniel MEUNIER)
M. BUISSON (pouvoir à M. Roger BURTIN)
M. COMMEAU (pouvoir à Mme Isabelle LOUIS)
Mme COUILLEROT (pouvoir à M. Bernard DURAND)
M. CHRISTOPHE (pouvoir à M. Jean-Marc FRIZOT)
M. DURAND (pouvoir à Mme Aurélie SIVIGNON)
Mme FRIZOT (pouvoir à M. Lionel DUPARAY)
Mme GHULAM NABI (pouvoir à M. Michel TRAMOY)
M. LACOUR (pouvoir à M. Didier LAUBERAT)
Mme MARTINEZ (pouvoir à Mme Barbara SARANDAO)
M. PINTO (pouvoir à Mme Montserrat REYES)
M. PRIET (pouvoir à Mme Jeanne-Danièle PICARD)
M. REPY (pouvoir à M. Noël VALETTE)

SECRETAIRE DE SEANCE :

M. Enio SALCE



Vu le Code général de la propriété des personnes publiques et notamment son article L.1111-1 sur l'acquisition à l'amiable des biens immobiliers par les personnes publiques,

Vu la délibération du conseil de communauté n°09SGADL0029, en date du 22 janvier 2009, certifiée exécutoire pour avoir été reçue à la Préfecture le 23 janvier 2009,

Le rapporteur expose :

« La société FORTIS LEASE, ayant pour activité les opérations de location et de crédit-bail portant sur des immeubles à usage industriel ou commercial, a consenti, en date du 27 janvier 2009, deux promesses unilatérales de vente au profit de la Communauté Urbaine Creusot Montceau, dans le cadre de deux crédit-baux immobiliers d'une durée de 15 ans, pour la construction de deux immeubles à usage de bureaux, dont elle est bailleur :

- 16 rue Saint-Eloi, sur les parcelles de terrain cadastrées section CO n°342, 345, 347, 349 et 351, d'une contenance totale de 2528 m², sur la commune de MONTCEAU-LES-MINES, correspondant au bâtiment « WEBHELP » ;
- Rue Evariste Galois, zone d'activités CORIOLIS, sur une parcelle de terrain cadastrée section AO n°157, d'une contenance de 3522 m², sur la commune de TORCY, correspondant au bâtiment CORILIS 3.

La Communauté Urbaine Creusot Montceau a la possibilité de se rendre propriétaire de ces biens à l'expiration des baux, conformément à l'article 1 du chapitre 4 relatif à la promesse unilatérale de vente, à savoir :

- avec signature de l'acte authentique de vente au jour de l'expiration du crédit-bail ;
- au prix de UN EURO (1,00 €) ;
- avec remboursement de la totalité de la taxe foncière relative à l'année en cours ;
- frais, taxes et honoraires de la vente, ainsi que ceux qui en seront la suite ou la conséquence, à la charge de l'acquéreur.

Les signatures des actes authentiques de transfert de propriété, conformément aux délais prévus, devraient donc intervenir au plus tard :

- le 30 avril 2024, pour le bâtiment situé à MONTCEAU-LES-MINES ;
- le 30 novembre 2024, pour le bâtiment situé à TORCY.

Il vous est donc proposé d'acquérir de la société FORTIS LEASE ces tenements immobiliers, au prix de 1 € TTC chacun, frais, taxes et honoraires de vente en sus.

Je vous remercie de bien vouloir en délibérer ».

LE CONSEIL,
Après en avoir débattu,
Après en avoir délibéré,
DECIDE

- d'acquérir de la Société FORTIS LEASE, société anonyme dont le siège social est au 12 rue du port, 92022 NANTERRE CEDEX, identifiée au SIREN sous le n° 351 382 429, Registre du Commerce et des Sociétés de NANTERRE, les biens listés ci-dessous :
 - 16 rue Saint-Eloi, les parcelles de terrain cadastrées section CO n°342, 345, 347, 349 et 351, d'une contenance totale de 2528 m², sur la commune de MONTCEAU-LES-MINES, correspondant au bâtiment « WEBHELP » ;
 - Rue Evariste Galois, zone d'activités CORIOLIS, parcelle cadastrée section AO

n°157, d'une contenance de 3522 m², sur la commune de TORCY, correspondant au bâtiment CORILIS 3.

- de fixer le prix de ces acquisitions à UN EURO TTC (1 €) chacun, frais, taxes et honoraires de vente, ainsi que ceux qui en seront la suite ou la conséquence, en sus et avec remboursement de la totalité de la taxe foncière relative à l'année en cours ;
- d'autoriser Monsieur le Président, ou l'élu(e) ayant délégation de signature, à signer l'acte authentique à intervenir, établi par Me Sylvie JOUSSEAUME, notaire à NANCY, en collaboration avec l'étude TARDY-MENTRE, à MONTCEAU-LES-MINES, représentant les intérêts de la CUCM, ainsi que toutes pièces afférentes à l'acte, étant précisé que les frais d'acte et les taxes seront à la charge de la Communauté Urbaine ;
- de prélever, le cas échéant, la dépense sur la ligne correspondante du budget principal.

Certifié pour avoir été reçu
à la sous-préfecture le 15 avril 2024
et publié, affiché ou notifié le 15 avril 2024

POUR EXTRAIT CERTIFIÉ CONFORME

LE PRESIDENT,
Pour le président et par délégation,
La vice-présidente,

Frederique LEMOINE



LE PRESIDENT,
Pour le président et par délégation,
La vice-présidente,

Frederique LEMOINE

